

1.75% p.a. Callable Defender Vonti sur Daimler AG (Quanto CHF)

Termsheet (Indication)

Désignation ASPS

Barrier Reverse Convertible (1230)

Clôture des souscriptions 08 février 2019, 16:00 heures

Contact

+41 58 283 78 88

www.derinet.com

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant.

Description du produit

Ces produits se caractérisent par un ou plusieurs Coupons garantis, une Barrière ainsi qu' un remboursement à hauteur de la Valeur Nominale, qui est toutefois conditionné. L'Émetteur a droit au Remboursement Anticipé, comme décrit dans la rubrique "Remboursement anticipé". Si aucun Remboursement Anticipé n'a eu lieu, le montant du remboursement à l'échéance est déterminé en fonction de de la performance et du cours de clôture du Sous-Jacent: Le remboursement à hauteur de la Valeur Nominale est garanti tant que le Sous-Jacent n'a jamais atteint sa Barrière durant la Période d'Observation déterminante. Si le Sous-Jacent atteint au moins une fois sa Barrière mais lors du Fixing Final, est supérieur ou égal au Prix d'Exercice, la Valeur Nominale sera remboursée. En revanche, si le Sous-Jacent atteint au moins une fois sa Barrière pendant la Période d'Observation et au Fixing Final est inférieur au Prix d'Exercice, l'investisseur reçoit la livraison du Sous-Jacent ou un règlement en espèces, correspondant au cours de clôture du Sous-Jacent (voir «Remboursement/Livraison» pour plus de détails).

Informations sur le Produit¹

Emetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (pas de rating)	
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr))	
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's A3)	
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich	
Agent payeur et Agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich	
Catégorie de Produit ASPS	Barrier Reverse Convertible (1230), voir également www.sspa-association.ch	
Sous-Jacent	Daimler AG (plus de détails sur le Sous-Jacent, voir plus bas)	
	Prix de Référence Spot	EUR 52.158
	Prix d'Exercice	EUR 52.158 (100.00% du Prix de Référence Spot)
	Barrière	EUR 18.255 (35.00% du Prix de Référence Spot)
	Nombre de Sous-Jacents	19.17251
Prix d'Emission	100.00% de la Valeur Nominale	
Valeur Nominale	CHF 1'000.00	
Observation de la Barrière	08 février 2019 jusqu'au 08 février 2022, observation continue	
Observation remboursement anticipé	Dates d'observation	Dates de paiement
	08 novembre 2019	15 novembre 2019
	10 février 2020	17 février 2020
	08 mai 2020	15 mai 2020
	10 août 2020	17 août 2020
	09 novembre 2020	16 novembre 2020
	08 février 2021	15 février 2021
	10 mai 2021	17 mai 2021
	09 août 2021	16 août 2021

	Dates d'observation	Dates de paiement
	08 novembre 2021	15 novembre 2021
Coupon	1.7500% p.a. (Paiement selon "Versements de Coupons")	
Versements de Coupons	Trimestriel, tant qu'aucun Remboursement Anticipé n'a eu lieu	
	Dates de Paiement	Coupon
	15 mai 2019	0.4375%
	15 août 2019	0.4375%
	15 novembre 2019	0.4375%
	17 février 2020	0.4375%
	15 mai 2020	0.4375%
	17 août 2020	0.4375%
	16 novembre 2020	0.4375%
	15 février 2021	0.4375%
	17 mai 2021	0.4375%
	16 août 2021	0.4375%
	15 novembre 2021	0.4375%
	15 février 2022	0.4375%
Fixing Initial	08 février 2019; Cours de clôture à la bourse de référence	
Date de Paiement	15 février 2019	
Dernier Jour de Négoce	08 février 2022 (17:00, heure locale Zurich)	
Fixing Final	08 février 2022; Cours de clôture à la bourse de référence	
Date de Remboursement	15 février 2022	
Monnaie de Référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la Monnaie de référence	
Protection contre le risque de change	Oui (Quanto CHF). Le remboursement n'est pas soumis au taux de change entre la monnaie du Sous-Jacent et la Monnaie de Référence.	
ISIN / Numéro de valeur / Symbole	CH0459330178 / 45933017 / RCSBAV	
Remboursement Anticipé	À chaque date d'observation, l'émetteur a le droit, mais non l'obligation, de résilier le produit et de rembourser à la prochaine date de paiement. Le remboursement s'effectue à la valeur nominale majorée d'un dernier coupon pour la période correspondante (voir «Paiement des coupons» pour plus de détails). Aucun autre paiement n'est effectué.	
Remboursement / Livraison	Si aucun Remboursement Anticipé n'a eu lieu (voir «Remboursement Anticipé» pour plus de détails), la règle suivante s'applique à la date du Fixing Final: <ul style="list-style-type: none"> - Si durant la Période d'Observation de la Barrière, le Sous-Jacent n'a jamais atteint ou franchi la Barrière, à la Date de Remboursement la Valeur Nominale est remboursée en plus du Coupon. - En revanche, si le Sous-Jacent atteint ou franchit sa Barrière pendant la Période d'Observation, le remboursement s'effectue comme suit: <ol style="list-style-type: none"> 1. Si le Fixing Final du Sous-Jacent est supérieur ou égal au Prix d'Exercice, la Valeur Nominale est remboursée. De plus, le Coupon sera payé à la Date de Remboursement. 2. Si le Fixing Final du Sous-Jacent est inférieur au Prix d'Exercice, l'investisseur reçoit un règlement en espèces équivalant au montant du Fixing Final du Sous-Jacent multiplié par le Nombre défini de Sous-Jacents. De plus, le Coupon sera payé à la Date de Remboursement. 	

¹ Toutes les données d'informations sur le produit sont indicatives et peuvent être modifiées (voir aussi "Mentions légales").

Informations Supplémentaires

Taille d'émission	CHF 25'000'000, la taille peut être augmentée
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Dépositaire	SIX SIS AG
Clearing / Settlement	SIX SIS AG, Euroclear Brussels, Clearstream (Luxembourg)
Droit applicable / For	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur www.derinet.com . Concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, les communiqués sont également publiés sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Résiliation anticipée	L'Émetteur a le droit au remboursement anticipé, comme décrit dans la rubrique "Remboursement anticipé". Autrement possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles, ainsi qu'en cas d'aucune position ouverte (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).

Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée de vie du produit. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.com .
Fixation des prix	La fixation des prix sur le marché secondaire est "dirty", i.e. l'intérêt couru est inclus dans le prix.
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Investissement minimum	CHF 1'000.00 Valeur Nominale
Quantité de négoce minimum	CHF 1'000.00 Valeur Nominale
Surveillance	Bank Vontobel AG est soumise en tant que banque à une surveillance prudentielle individuelle par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), tandis que Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd. sont soumises en complément, en tant que sociétés du groupe, à la surveillance consolidée de groupe par la FINMA. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.

Les Coûts et les Frais

Coûts ponctuels	0.59% p.a. du Prix d'Émission (correspond aux coûts d'entrée déjà inclus dans le Prix d'Émission)
Commission de distribution	Les coûts ponctuels comprennent la Commission de distribution jusqu'à 0.17% p.a. Les commissions de distribution peuvent être accordées sous forme d'escompte sur le Prix d'Émission ou de paiement ponctuel et/ou périodique par l'Émetteur à un ou plusieurs intermédiaires financiers.

Traitement fiscal en Suisse

Impôt sur le revenu	Ce produit entre dans la catégorie des titres sans intérêt unique prédominant (non IUP). Pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse les paiements des coupons sont assujettis à l'impôt sur le revenu (principe d'échéance). Concernant les produits en devise étrangère, on retiendra que les cours quotidiens appliqués pour la conversion peuvent constituer un élément déterminant.
Impôt anticipé	Pas soumis à un impôt anticipé
Droit de timbre de négociation	Les transactions sur le marché secondaires sont soumises au droit de timbre suisse (TK22). Un droit de timbre peut également être prélevé en cas de livraison du sous-jacent.
Informations générales	<p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des Etats-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi. Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>

Description du sous-jacent

Daimler AG	Désignation et type:	Daimler AG, Action nominative
	Entreprise et domicile:	Daimler AG, Epplestrasse 225, D-70546 Stuttgart
	Identification:	ISIN DE0007100000 / Bloomberg <DAI GY Equity>
	Bourse de référence:	XETRA
	Bourse à terme:	Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme
	Performance:	Consultable sur www.boerse-frankfurt.de
	Transmissibilité:	Reglée selon les statuts de Daimler
	Rapports financiers:	Consultables sur www.daimler.com

Perspectives de gain et de perte

Un gain éventuel peut résulter des coupons fixes garantis. Il est toutefois limité à la hausse dans la mesure où le versement maximal est égal à la valeur nominale plus les coupons.

L'émetteur a le droit de résilier le produit prématurément (pour plus de détails voir "Remboursement anticipé").

Ces produits comportent uniquement un remboursement conditionnel à hauteur de la valeur nominale défini par une barrière: En effet, si le Sous-Jacent atteint ou franchit sa Barrière durant la période d'observation, le droit garanti au remboursement à hauteur de la Valeur Nominale est immédiatement annulé. L'investisseur doit tenir compte du fait que ce phénomène peut se produire durant la période (resp. l'instant ou les

instants) d'Observation de la Barrière déterminante. Les risques sont par conséquent substantiels et correspondent largement aux risques d'un placement direct dans le Sous-Jacent, tout en offrant des perspectives de gain limitées à la hausse. Si le Prix d'Exercice est supérieur à 100%, le risque augmente proportionnellement (selon le rapport entre Prix d'Exercice et Prix de Référence Spot). Plus le cours de clôture du sous-jacent à l'échéance est inférieur au prix d'exercice, plus la perte encourue est importante. A part les paiements de coupon, dans les cas extrêmes, la perte maximale peut conduire à une perte totale du capital investi.

Même si le cours du Sous-Jacent enregistre une évolution positive et ne touche pas sa Barrière, le cours du produit peut coter nettement en dessous du Prix d'Emission pendant sa durée de vie. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que les fluctuations de cours du Sous-Jacent mais également d'autres facteurs peuvent exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés.

Hypothèses et restrictions relatives aux scénarios de marché

Les scénarios de marché décrits ci-après ont pour vocation de fournir aux investisseurs un aperçu simplifié des principaux éléments qui influencent la performance du certificat. Pour une analyse précise des scénarios de gain et de perte, il est impératif de se référer aux formules et définitions contenues dans le termsheet (par exemple à la section "Remboursement"), car les présents scénarios ont été simplifiés pour une meilleure compréhension. A l'exception des certificats pour lesquels l'un des éléments suivants est désigné comme sous-jacent (certificat sur devises ou taux, par exemple), les effets de ces facteurs de risque sont exclus de la présentation simplifiée des scénarios.

- Risques de change
- Risques de taux
- Risques de volatilité
- Risque d'émetteur
- Emprunt de référence (cas de défaut ou de remboursement)
- Les frais et commissions liés au certificat ainsi qu'à son acquisition et à sa détention

Scénarios de marché

Gain maximum:	Plafonné au coupon
Perte maximum:	100%
SCENARIO POSITIF	
Performance indicative du certificat:	0% to coupon
Evolution nécessaire du Sous-Jacent:	- Si la Barrière n'est pas atteinte, la performance correspond au Coupon - Si la Barrière est atteinte mais que la baisse du cours par rapport au Prix d'Exercice du Sous-Jacent concerné est inférieure au Coupon multiplié par le Prix d'Exercice en %, la performance s'établit entre 0% et le Coupon - La performance est limitée au Coupon (cap)
BREAK EVEN	
Performance indicative du certificat:	0%
Evolution nécessaire du Sous-Jacent:	- Barrière atteinte - Baisse du cours par rapport au Prix d'Exercice du Sous-Jacent concerné correspond au Coupon multiplié par le Prix d'Exercice en %
SCENARIO NEGATIF	
Performance indicative du certificat:	Possibilité de perte intégrale
Evolution nécessaire du Sous-Jacent:	- Barrière atteinte - La baisse du cours par rapport au Prix d'Exercice du Sous-Jacent concerné est supérieur au Coupon multiplié par le Prix d'Exercice en %

Principaux risques pour les investisseurs

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés

d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut du garant. De plus amples informations sur la notation de Bank Vontobel AG et de Vontobel Holding AG sont disponibles dans le "Program".

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. Persons, UK, DIFC/Dubai

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100'000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100'000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100'000.

Autres informations concernant les risques et les restrictions de vente

Veuillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

Mentions légales

Documentation relative aux produits

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.com avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi.

L'Émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing initial. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission du 01 juin 2014, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit Structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich, Suisse (téléphone: +41 58 283 78 88) et peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.com. Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables (voir «Indicateurs de frais» pour plus de détails). Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telephone +41 58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 58 283 26 26
www.derinet.com